

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

509-31-2017

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017

510-31-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, copie dudit procès-verbal ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017

511-31-2017

Sur proposition de madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 décembre 2017, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p><u>DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p>	<p><u>512-31-2017</u></p>
<p>Le greffier de la Ville dépose à la table du Conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil et ce, conformément à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>.</p>	
<p><u>RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 29 NOVEMBRE 2017</u></p>	<p><u>513-31-2017</u></p>
<p>CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2017, il y a lieu de l'accepter;</p> <p>il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier, ET RÉSOLU :</p> <p>"d'accepter ce rapport tel que rédigé, étant entendu que les dossiers relatifs au PIIA et au zonage agricole, s'il y a lieu, feront l'objet de résolutions distinctes;</p> <p>que les dossiers de dérogations mineures feront l'objet d'une consultation publique et de résolutions distinctes lors d'une prochaine séance."</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	
<p><u>ZONAGE AGRICOLE – PARTIE DU LOT 2 911 114 (1100, ROUTE DU LAC EST)</u></p>	<p><u>514-31-2017</u></p>
<p>CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande formulée par la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour l'autorisation d'acquérir et d'utiliser une partie du lot 2 911 114, situé au 1100, route du Lac Est;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain est requise pour aménager une aire hors rue permettant le virage sécuritaire des équipements de déneigement utilisés par ledit ministère;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le C.C.U. lors de la réunion tenue le 29 novembre 2017;</p> <p>il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :</p> <p>"de confirmer à la C.P.T.A.Q. que la demande présentée par la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports est conforme au règlement de zonage 199-2012;</p> <p>de confirmer également qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour le projet des demandeurs, notamment afin de permettre le virage sécuritaire des équipements de déneigement utilisés par ledit ministère;</p> <p>d'appuyer cette demande auprès de la C.P.T.A.Q.:"</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	

PIIA – 1029, RUE RICKEN**515A-31-2017**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de remplacement d'une partie de la fenestration de la résidence unifamiliale jumelée située au 1029, rue Ricken, dans le quartier Riverbend;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 29 novembre 2017 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par madame la conseillère Audrey Villeneuve, appuyée par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du C.C.U. 17-06-05 a) concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 1029, rue Ricken, dans le cadre du P.I.I.A., pour le quartier Riverbend, incluant la condition suivante :

- Lorsque les fenêtres de la maison voisine seront remplacées, elles devront être du même modèle."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PIIA – 5511-13, AVENUE DU PONT NORD**515B-31-2017**

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de remplacer les 19 fenêtres de la résidence bifamiliale isolée située au 5511-13, avenue du Pont Nord, dans le quartier Saint-Cœur-de-Marie;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 29 novembre 2017 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par madame la conseillère Audrey Villeneuve, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du C.C.U. 17-06-04 b) concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 5511-13, avenue du Pont Nord, dans le cadre du P.I.I.A., dans le quartier Saint-Cœur-de-Marie, incluant les conditions suivantes :

- Les encadrements en bois devront être conservés ou refaits;
- Au moins un arbre devra être planté en cour avant."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 5 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2017**516-31-2017**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Véronique Fortin,
IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 5 novembre au 2 décembre 2017 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	179086	179602	1 779 384,86 \$	103,65 \$	1 779 281,21 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M572 à M582 :	202 677,93 \$
Paiements de factures effectués par transit : T3259 à T3451 :	1 889 129,58 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 273 729,42 \$
Achat Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	958 442,26 \$
Service de la dette :	931 449,37 \$
Avance à la corporation Taxibus :	40 000 \$
Autres :	88 612,39 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	5 384 040,95 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	<u>7 163 322,16 \$</u>

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 27 310,36 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 5 décembre 2017)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIE DE CONTOURNEMENT DU QUARTIER ISLE-MALIGNE – TRANSFERT DE GESTION DE L'ANCIEN TRONÇON DE LA ROUTE 169 **517-31-2017**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à la Ville d'Alma une résolution dans laquelle cette dernière s'engage à prendre en charge la gestion de l'entretien de la partie de la route 169 à partir du futur carrefour giratoire au sud, jusqu'au futur cul-de-sac à l'extrémité nord, et ce, dès la fin des travaux de construction de la nouvelle route de contournement du quartier Isle-Maligne à Alma prévue en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la route comprend son infrastructure, tous les ouvrages et installations utiles à son aménagement et à sa gestion, notamment le système d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de route est généralement en bon état, le pavage ayant été refait en 2015 et la prochaine intervention étant prévue en 2027-2030;

CONSIDÉRANT QUE le ministère doit effectuer une inspection du réseau d'égout pluvial et procéder aux réparations requises avant de finaliser la cession de la route;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert de gestion à la Ville d'Alma sera officialisé par décret du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'aviser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Ville d'Alma s'engage à prendre en charge la gestion de l'entretien de la partie de la route 169 à partir du futur carrefour giratoire au sud, jusqu'au futur cul-de-sac à l'extrémité nord, et ce, dès la fin des travaux de construction de la nouvelle route de contournement du quartier Isle-Maligne à Alma prévue en 2020;

Et d'autoriser madame Karine Morel, directrice du Service des travaux publics et monsieur Frédéric Blackburn, directeur adjoint dudit Service, à signer tous les documents requis auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de ce projet."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VOIE DE CONTOURNEMENT DU QUARTIER ISLE-MALIGNE – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE 518-31-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction de la nouvelle route de contournement du quartier Isle-Maligne à Alma, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nécessite la collaboration et l'expertise de la Ville concernant le nouveau système d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau dudit ministère des Transports s'engage à réaliser et à intégrer dans ses contrats :

- La conception des plans et devis pour le nouveau système d'éclairage;
- La réalisation des travaux;
- La surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents à la production des documents, des travaux et de la surveillance seront payables à 100 % par le ministère, sous réserve d'ajouts ou de modifications d'équipement pour répondre aux besoins spécifiques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de cette proposition doivent être approuvées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a soumis au Service des travaux publics des plans préliminaires en date du 15 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'aviser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Ville d'Alma approuve que la conception des plans et devis, la réalisation des travaux et la surveillance soient réalisées à l'intérieur du mandat du Ministère;

Et d'autoriser madame Karine Morel, directrice du Service des travaux publics et monsieur Frédéric Blackburn, directeur adjoint dudit Service, à signer tous les documents requis auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de ce projet, étant entendu que l'approbation définitive des travaux sera donnée uniquement sur présentation des plans de construction finaux."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AÉROPORT D'ALMA – PROTOCOLE D'ENTENTE – PRODUITS AVIATECH R.C. INC. **519-31-2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma est propriétaire de l'aéroport d'Alma;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville d'Alma et la firme « Produits Aviatech R.C. inc. » afin de permettre à cette dernière de réaliser les activités commerciales suivantes, à savoir : la fabrication, la réparation, le démarrage et l'entretien d'aéronefs, opérer et entretenir le système de ravitaillement de la Ville d'Alma en pétrole d'avion 100 LL d'une capacité de 25 000 litres, ULC-S601, double paroi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce protocole, ladite firme s'engage à verser une redevance de 0,05 \$ le litre sur la vente de produits pétroliers sur le site de l'aéroport au gestionnaire de l'aéroport;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le nouveau protocole d'entente intervenu entre cette dernière et la firme « Produits Aviatech R.C. inc. » relativement aux activités commerciales ci-haut mentionnées sur le site de l'aéroport d'Alma, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT PROFESSIONNEL – GESTION DES MATÉRIAUX FONDANTS ET ABRASIFS – HIVER 2017-2018 **520-31-2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma utilise plusieurs types de matériaux fondants et abrasifs;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'optimiser la consommation de matériaux fondants et abrasifs pour permettre de réduire les coûts d'opération, d'améliorer la sécurité sur les routes et de diminuer l'impact environnemental de ces produits;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme Form-Éval inc. de déposer une offre d'honoraires professionnels pour la gestion des matériaux fondants pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat inclut :

- la calibration;
- audits et rapport hebdomadaire;
- le rapport annuel et rapport pour la SQGESV;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Form-Éval inc. le mandat relatif à une saison additionnelle pour la mise en place d'un programme de gestion des matériaux fondants pour l'hiver 2017-2018;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit 19 950 \$, taxes en sus."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION – FUSION AÉROPORT D'ALMA (ADA) INC. – 521-31-2017 TOURISME ALMA-LAC-SAINT-JEAN INC. – CORPORATION D'INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ALMA-LAC-SAINT-JEAN-EST (CIDAL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'aéroport d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a confié la gestion et développement de l'aéroport d'Alma à la corporation Aéroport d'Alma inc. (ci-après appelée « ADA »);

CONSIDÉRANT QUE ADA a, dans le cadre de son mandat général de gestion et développement de l'aéroport, la propriété de l'immeuble du CED et de certains biens mobiliers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, aussi confié la gestion et le développement de certaines activités touristiques sur son territoire à la corporation Tourisme Alma Lac-Saint-Jean (ci-après appelée « Tourisme »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a cédé à Tourisme certains actifs immobiliers, et ce, dans le cadre du mandat de gestion et développement ci-avant mentionné;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Alma, propriétaire du quai de la Villa Saguenay, des immeubles respectivement situés au 6, 7 et 10, rue du Quai, du stationnement de la rue Sacré-Cœur et locataire du fond de l'eau en vertu d'une entente avec le ministère de l'Environnement du Québec, a cédé la gestion et développement à Tourisme;

CONSIDÉRANT l'acte d'accord prévoyant la fusion des personnes morales Corporation d'Innovation et Développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est (ci-après appelée « CIDAL »), Aéroport d'Alma (ADA) inc. et Tourisme Alma Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte que les actifs mobiliers et immobiliers des corporations ADA et Tourisme, dûment identifiées par elles, suivent la fusion avec la CIDAL dans un premier temps, pour lesquels un protocole de gestion devra être préparé;

CONSIDÉRANT QUE la CIDAL ne peut disposer, modifier, rénover, aliéner les actifs immobiliers, leur destination et raison sociale qui lui ont été transférés par ADA et Tourisme lors de la fusion sans l'autorisation de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de récupérer et/ou de confier à un autre organisme (OBNL) en tout temps tout actif mobilier ou immobilier cédé à la CIDAL par ADA ou Tourisme lors de la fusion, et ce, pour quelque raison que se soit;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"QUE la Ville d'Alma donne son accord à la fusion des personnes morales Corporation d'Innovation et Développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL), Aéroport d'Alma (ADA) inc. et Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean et au transfert des biens, droits, privilèges, franchises, contrats, ententes, responsabilités, obligations, charges et devoirs de chacune desdites personnes morales par rapport à la Ville d'Alma, en faveur de la nouvelle Corporation d'Innovation et Développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – SERVICE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

522-31-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service de téléphonie cellulaire, la soumission suivante a été reçue le 22 novembre 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix 24 mois (taxes incluses) Sans les frais du 9-1-1
Société Telus Communications – Québec	76 327,21 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal établissant la conformité de la seule soumission reçue, la possibilité de négocier le prix lorsqu'il excède les prévisions budgétaires et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, ainsi que l'entente intervenue avec ce dernier pour modifier certains prix et ajouter les frais du service d'appel d'urgence 9-1-1;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture du service de téléphonie cellulaire à la firme « Société Telus Communications » de Québec, pour un prix total révisé de 69 416,91 \$, taxes et frais de 9-1-1 inclus pour 24 mois, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, le tout conformément à la soumission présentée et à l'entente conclue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – INSPECTION ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS 523-31-2017
DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, les soumissions suivantes ont été reçues le 8 décembre 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes en sus (24 mois)
Kone inc. – Québec	11 376 \$
Ascenseur Mont-Valin inc. – Chicoutimi	13 800 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics, concernant la conformité des soumissions reçues, les taxes appliquées et les précisions à l'effet que ce contrat n'inclut pas les travaux correctifs à apporter suite à la production d'un rapport détaillé des visites et les appels de services;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,
 appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
 ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 (24 mois), à la firme « Kone inc. » de Québec, pour un coût total de 11 376 \$, taxes en sus."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – REMPLACEMENT DES ESCALIERS DE SECOURS 524-31-2017
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement des trois escaliers de secours du Centre communautaire de Saint-Cœur-de-Marie, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 octobre 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix – taxes incluses
Alutech Inox inc. – Alma	14 831,77 \$
GTR Soudure inc. – Alma	28 150 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonnateur sections bâtiments, développement durable et parcs concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
 appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
 ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le remplacement de trois escaliers à paliers du Centre communautaire de Saint-Cœur-de-Marie, à la firme « Alutech Inox inc. » d'Alma, pour un montant de 14 831,77 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant,

dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation numéro 041."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT INGÉNIERIE – INSPECTION D'UNE SECTION DU MUR SUR LA RIVE SUD DE LA RIVIÈRE PETITE DÉCHARGE **525-31-2017**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de renaturalisation et de mise en valeur des berges de la rivière Petite Décharge, le Service des travaux publics recommande d'effectuer une analyse sur l'état structural du mur sud construit en béton armé;

CONSIDÉRANT QUE cette inspection permettra de confirmer si l'empierrement proposé est obligatoire afin de maintenir l'intégrité structurale du mur ou si celui-ci peut demeurer tel quel avec ou sans réparation mineure, et ce, pour plusieurs années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la portion du mur à inspecter débute au pont Saint-Joseph jusqu'à environ 600 mètres vers l'aval;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme Can-Explore inc., de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser cette inspection, incluant :

- la main-d'œuvre (pilotage et ingénierie);
- les équipements (drone, station GPS, véhicule de service, etc.);
- le traitement des données récoltées;
- l'analyse et la rédaction du rapport d'inspection relevant toutes les anomalies répertoriées sur la structure;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le coordonnateur du Service technique;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Can-Explore inc. », le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 4 décembre 2017, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le coordonnateur du Service technique à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévu dans ladite offre de services, soit une somme ne dépassant pas le montant de 16 987,56 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au règlement d'emprunt 236-2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 302-2017 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2018 **526-31-2017**

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 302-2017 ayant pour objet de décréter les
taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la
tarification des services pour l'année 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE
DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION
DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR
L'ANNÉE 2018**

527-31-2017

Madame la conseillère Sylvie Beaumont, donne avis qu'il sera présenté à
une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un
règlement ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de
perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année
2018.

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 303-2017 AYANT POUR
OBJET DE FIXER LA COTISATION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) D'ALMA POUR L'ANNÉE
2018**

528-31-2017

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du projet de règlement et
de sa portée;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Carrier,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 303-2017 ayant pour objet de fixer la
cotisation annuelle de la Société de Développement Commercial (S.D.C.)
d'Alma pour l'année 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LA
COTISATION ANNUELLE DE LA S.D.C. D'ALMA POUR L'ANNÉE 2018**

529-31-2017

Monsieur le conseiller François Carrier, donne avis qu'il sera présenté à
une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un
règlement ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la S.D.C.
d'Alma pour l'année 2018.

À la suite de ce sujet :

Cette partie de la séance régulière se termine à 19 h 30, afin de pouvoir
procéder à la séance spéciale dûment convoquée pour le budget 2018 et le
programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

En conséquence,
il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

"de suspendre la présente séance, le temps nécessaire à la tenue de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018-2019 et 2020."

À la reprise de la séance suspendue à 19 h 50, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance, forment toujours quorum.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 304-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX

530-31-2017

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le projet de règlement 304-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour la rénovation de bâtiments commerciaux."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX

531-31-2017

Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour la rénovation de bâtiments commerciaux.

AFFAIRES NOUVELLES

532-31-2017

Aucune.

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

533-31-2017

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

534-31-2017

Monsieur Jude Girard :

- Tarification pour le service des matières résiduelles – pourquoi n'est-elle pas fixée avec des montants arrondis au dollar près;
- En additionnant toutes les taxes et les tarifications municipale et scolaire, le contribuable paie une somme assez élevée même si elle se compare bien à d'autres villes;
- Est-ce que monsieur le Maire est parent avec monsieur Anselme Asselin, maire de Saint-Joseph d'Alma en 1884;
- Fêtes du 150^e – discours sur les jeunes qui quittent la région – souhaitait quelque chose de plus joyeux.

Monsieur Sylvain Tremblay :

- Est-ce que les documents relatifs à la fusion Aéroport d'Alma (ADA) inc./Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean inc./Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est sont disponibles;
- Quel est le montant de la cotisation de la Société de développement commercial d'Alma payable par chaque commerçant en 2018;
- Quel est le montant du surplus de la Finale des jeux du Québec, Alma, hiver 2017.

Vœux de Noël :

Avant de conclure cette séance, Monsieur le Maire offre, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux à la population almatoise à l'occasion de la période des Fêtes.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 20 h.


greffier


maire